



Communiqué de presse

Montpellier, le 19 mars 2019

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la société d'exploitation du casino de Castéra-Verduzan (SECCV)

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'exploitation du casino de Castéra-Verduzan (SECCV), dans le Gers, pour les exercices 2012 et suivants. Ce contrôle a porté sur la situation financière de la société et l'évolution de ses relations avec la commune.

La SECCV exploite le casino dans le cadre d'une délégation de service public conclue en 2000, pour 18 ans.

La situation financière favorable de la société a bénéficié à la commune jusqu'en 2017. Le taux du prélèvement communal sur le produit des jeux, fixé à 12 % en fin de contrat, lui assurait un produit de près de 340 k€ en 2016, représentant 26 % de ses produits de gestion. La convention lui a permis de transférer au casinotier une part importante des charges liées à l'animation de la station.

Toutefois, l'autorisation d'ouverture d'un nouveau casino, fin 2018, à Lectoure, a pénalisé la commune au moment de la renégociation de la délégation de service public et en l'absence d'offres alternatives à celles de l'exploitant. Le nouveau contrat, a transféré une partie du risque d'exploitation lié au nouveau contexte concurrentiel à la commune de Castéra-Verduzan. Le prélèvement communal et les participations accessoires sont désormais liés à l'évolution du chiffre d'affaires du casinotier pour réduire l'impact de la baisse prévisionnelle du produit brut des jeux et de l'augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2018, du taux de la contribution sociale généralisée. La société d'exploitation du casino ne participe plus significativement à l'aménagement du territoire local.

Contact presse : Hélène Motuel-Fabre

helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 01 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)